

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2026

Procès-verbal

Version intégrale





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 MARS 2026

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CACAUD, Doyen de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Monsieur NIVAGGIOLI, Madame CARASSAN, Monsieur MARTIN, Madame POLITI PISCHE, Madame BURKI, Monsieur AGOSTA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BOUAKKADIA, Madame DELCROIX, Monsieur BERTRAND, Madame VICTORI, Monsieur CHAUVET, Madame METALNIKOFF, Monsieur GOLETTA, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Monsieur ROSSOLINI, Madame MARTIN, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Monsieur BOUISSET, Madame BOUZIANE, Monsieur GIRAN, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame PORTUESE, Monsieur FRATELLIA, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (Pouvoir à Monsieur FRATELLIA)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lia PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 MARS 2026

QUORUM N° 2:

DE LA DELIBERATION N° 2

A LA DELIBERATION N° 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI, Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Monsieur NIVAGGIOLI, Madame CARASSAN, Monsieur MARTIN, Madame POLITI PISCHE, Madame BURKI, Monsieur AGOSTA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BOUAKKADIA, Madame DELCROIX, Monsieur BERTRAND, Madame VICTORI, Monsieur CHAUVET, Madame METALNIKOFF, Monsieur GOLETTA, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Monsieur ROSSOLINI, Madame MARTIN, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Monsieur BOUISSET, Madame BOUZIANE, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame PORTUESE, Monsieur FRATELLIA, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (Pouvoir à Monsieur FRATELLIA)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lia PETIT



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 28 mars 2026

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection du Maire	4
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Fixation du nombre d'adjoints	7
AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection des adjoints	7
AFFAIRE N°4 – Lecture et Distribution de la CHARTE de l'ÉLU LOCAL	11

(La séance est ouverte à 10 h 03, par Monsieur Jean-Paul CACAUD, doyen du Conseil Municipal d'Hyères-les-Palmiers.)

M. CACAUD : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie d'être si nombreux. Depuis 57 ans, Hyères fait partie de ma vie. C'est d'ailleurs par le petit port Pothuau que tout a commencé, j'ai su dès cet instant qu'un jour j'y vivrai.

Au fil du temps, ma vie s'y est profondément enracinée : mes enfants, mes petits-enfants y vivent aujourd'hui, et mes parents y reposent pour l'éternité.

Sur le plan professionnel, j'ai connu de nombreux départs et retours, par la mer comme par le ciel, et souvent en équipe.

À chaque fois, je connaissais tous ceux qui m'accompagnaient, leur présence, leur souffle en l'air, leur souffle sur terre, leur souffle sur l'eau ou leur souffle sous l'eau.

Il y a quelques mois, j'ai retrouvé ce souffle, cette énergie collective, au sein de l'équipe portée par Véronique BERNARDINI.

Au diable la pudeur, la bienséance, ça m'est égal, mais je veux dire à cette équipe : Putain, qu'est-ce que je vous aime !

(Applaudissements.)

Je voudrais également avoir une pensée particulière pour Jean-Louis OZENDA, sans qui Véronique et moi-même ne serions certainement pas là aujourd'hui. Il a tant œuvré dans cette salle, j'imagine son sourire discret qui actuellement doit être posé sur nous. Sandrine, pour ton papa...

(Applaudissements.)

En ma qualité de doyen de notre assemblée communale, il m'appartient aujourd'hui d'ouvrir cette séance consacrée à l'élection du Maire de notre commune.

Je tiens à saluer chacune et chacun d'entre vous. Votre présence témoigne de l'importance que nous accordons à la vie démocratique locale et aux responsabilités qui vont être les nôtres envers nos concitoyens.

L'élection du Maire est un moment essentiel de notre mandat. Elle ne désigne pas seulement une personne, mais engage toute une équipe au service de l'intérêt général, dans le respect des valeurs républicaines, de la transparence, ce qui paraît très important, et surtout de la proximité avec les habitants.

Le Maire que nous allons élire aura la charge de conduire les affaires de notre commune, de représenter notre collectivité et de veiller à la mise en œuvre des décisions que nous prendrons ensemble. Cette fonction exige engagement, rigueur et esprit de rassemblement.

Je rappelle que ce vote doit se dérouler dans le respect des règles qui encadrent notre fonctionnement, avec sérieux, dignité et impartialité.

Nous allons à présent procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Je vous invite donc tous à vous préparer à ce scrutin. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Je vous informe tout d'abord de la démission de Monsieur Thierry MARECHAL de son mandat de Conseiller municipal, il est appelé à d'autres responsabilités au service de la commune. Nous avons donc le plaisir d'accueillir au sein du Conseil Municipal (là encore, excusez mon émotion) la suivante sur la liste, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, il s'agit de Madame Kali BOUZIANE.

(Applaudissements.)

Je vous précise que les déclarations des élus s'effectueront après l'élection et les adjoints au Maire.

Je vous rappelle les résultats des élections du 22 mars 2026, à savoir :

- Nombre d'électeurs inscrits : 40 703 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 23 344 ;
- La liste « Hyères ensemble avec Véronique BERNARDINI », conduite par Madame Véronique BERNARDINI, a obtenu 11 399 voix, soit 48,83 % ;

(Applaudissements.)

- La liste « Hyères ensemble avec Véronique BERNARDINI » a obtenu 34 sièges ;

(Applaudissements.)

- La liste « Pour Hyères et les Hyérois », conduite par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, a obtenu 4 768 voix, soit 20,42 % ;
- La liste « Pour Hyères et les Hyérois » a obtenu 5 sièges ;
- La liste « L'Avenir hyérois », conduite par Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, a obtenu 3 765 voix, soit 16,13 % ;
- La liste « L'Avenir hyérois » a obtenu 3 sièges ;
- La liste « Hyères avenir », conduite par Monsieur Nicolas MASSUCO, a obtenu 3 412 voix, soit 14,52 % ;
- La liste « Hyères avenir » a obtenu 3 sièges.

Avant toute chose, je demande à Madame la Directrice générale adjointe des services de procéder à l'appel des nouveaux élus, l'appel se faisant en fonction du

tableau du Conseil Municipal qui est établi en fonction du nombre des voix obtenues entre Conseillers élus le même jour et à égalité de voix par la priorité d'âge.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient au Conseil municipal de nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous propose de nommer la plus jeune du Conseil municipal, Madame Lia PETIT.

(Applaudissements.)

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? D'accord, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection du Maire

M. CACAUD : Nous allons passer à l'élection du Maire. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles :

L.2122-1 : « Il y a, dans chaque Commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L.2122-4 - paragraphe 1 : « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus ».

L.2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Je demande qui est candidat. Madame Véronique BERNARDINI est candidate.

Nous formons le bureau de vote. Je propose que celui-ci soit composé des trois plus jeunes conseillers municipaux, soit Lia PETIT, Raphaëlle CARRASSAN et Stéphanie CASTEL.

(Il est procédé à l'élection et au dépouillement.)

- Nombre de votants : 45
- Bulletins nuls : 11
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

- Madame Véronique BERNARDINI a obtenu 34 voix.

MADAME BERNARDINI EST PROCLAMÉE ÉLUE MAIRE DE LA COMMUNE D'HYÈRES.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Merci à tous, merci beaucoup.

(Applaudissements.)

En cette matinée particulière, je voudrais déjà vous remercier d'être venus aussi nombreux, je sais qu'il y a beaucoup de monde en salle des mariages aussi, je voudrais vraiment saluer l'ensemble des personnes qui sont là et qui n'ont peut-être pas pu rentrer, c'est important pour moi.

En cette matinée particulière, je suis profondément émue de la confiance que vous m'avez accordée.

Devenir votre Maire aujourd'hui, ce n'est pas rien, et je mesure pleinement l'honneur et la responsabilité que cela représente pour moi et pour tous.

Dimanche dernier, les Hyérois ont exprimé avec force une envie de proximité et de renouveau qui sont les thèmes que nous avons défendus pendant toute cette campagne. Par ce score incroyable, totalement inédit pour la ville, ils ont envoyé à mon sens un message clair.

Et ce que je ressens aujourd'hui, avant tout, c'est une immense responsabilité et une détermination totale à me mettre au travail pour vous et avec toute mon équipe que j'ai défendue pendant toute cette campagne.

(Applaudissements.)

Pour la première fois, notre commune aura une femme maire.

(Applaudissements.)

J'aimerais bien que l'on m'appelle « Madame la Maire », nous nous sommes suffisamment battues.

(Applaudissements.)

Je ne le vis pas comme un symbole à brandir, mais comme une évolution de la société qui me semble naturelle aujourd'hui et, je l'espère, rassurante pour tous.

À 59 ans, forte de mon parcours, de mon expérience et de mon attachement profond à notre commune, je serai une maire proche de vous, accessible et à l'écoute, je m'y engage.

(Applaudissements.)

Je voudrais aussi m'adresser à celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous.

Je vous ai entendus pendant cette campagne et je continuerai à vous écouter. Il n'y a, pour ma part, aujourd'hui aucune rancœur, seulement la volonté de continuer et d'avancer ensemble.

(Applaudissements.)

Je veux également dire aux élus d'opposition qu'une démocratie locale vivante est une démocratie où les désaccords seront entendus, respectés et constructifs, je l'espère.

(Applaudissements.)

Je sais que nous partageons tous le même attachement à notre ville, quel que soit le choix que vous ayez fait.

Avec mon équipe, nous sommes prêts.

Prêts à nous retrousser les manches.

Prêts à faire face aux défis qui nous attendent, avec sérieux, mais aussi avec beaucoup de bon sens.

Nous porterons des valeurs qui nous tiennent à cœur : le travail, la responsabilité, la proximité et surtout le respect de chacun.

(Applaudissements.)

Je veux que vous le sachiez : je serai la maire de toutes les Hyéroises et de tous les Hyérois. Et ma porte vous sera toujours ouverte.

Nous avons beaucoup à faire. L'attente est forte.

Et je suis heureuse, aujourd'hui, de commencer cette nouvelle étape avec vous tous ici réunis.

(Applaudissements.)

Une nouvelle page de l'histoire d'Hyères s'écrit. Ensemble.

Alors encore merci. Très sincèrement, merci à tous de votre confiance.

(Applaudissements.)

Nous allons continuer et reprendre la suite de ce Conseil.

AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Fixation du nombre d'adjoints

Mme LA MAIRE : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a élu le Maire, donc maintenant nous allons élire les Adjoints. Le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire qui vont être appelés à siéger.

Aux termes de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : «Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Pour la Commune d'Hyères, ce nombre ne peut être supérieur à 13. Il convient par la présente délibération de fixer ce nombre d'Adjoints.

À cet effet, je vous propose de créer 12 postes d'Adjoints.

Vous avez tous été destinataires de deux délibérations, la première portant sur la fixation du nombre des Adjoints, et la seconde sur l'élection des Adjoints. Postérieurement à l'envoi de ces projets de délibération, Monsieur MARECHAL a démissionné de son mandat de Conseiller municipal, ce qui nous amène à porter à 12 le nombre d'Adjoints, au lieu de 13 initialement prévus.

En conséquence, nous vous avons distribué sur table les deux délibérations qui ont donc été modifiées, donc la deuxième qui fixe le nombre des Adjoints.

Avant de passer à l'élection des Adjoints, nous devons d'abord voter pour le nombre des Adjoints. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, tout le monde est pour 12 Adjoints.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°3 –DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection des adjoints

Mme LA MAIRE : Nous pouvons passer maintenant au vote des Adjoints. Je vais procéder en même temps à la remise des écharpes à chaque fois qu'un Adjoint sera élu. Je vous annonce d'abord la liste des Adjoints proposés à l'élection :

- 1^{er} Adjoint : M. Grégory AUDIBERT ;
- 2^{ème} Adjoint : Mme Karine TROPINI ;
- 3^{ème} Adjoint : M. Florent BACCI ;
- 4^{ème} Adjoint : Mme Raphaëlle CARRASSAN ;
- 5^{ème} Adjoint : M. Dominique NIVAGGIOLI ;

- 6^{ème} Adjoint : Mme Martine CLARAMUNT-AGOSTA ;
- 7^{ème} Adjoint : M. Éric MARTIN ;
- 8^{ème} Adjoint : Mme Catherine POLITI-PISCHE ;
- 9^{ème} Adjoint : M. Éric AGOSTA ;
- 10^{ème} Adjoint : Mme Geneviève BURKI ;
- 11^{ème} Adjoint : M. Mourad BOUAKKADIA ;
- 12^{ème} Adjoint : Mme Stéphanie RICHARD.

(Applaudissements.)

Est-ce qu'il y a d'autres candidats dans l'assemblée ? Sinon, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé à l'élection et au dépouillement)

Voici le résultat :

- Nombre de votants : 45
- Suffrages nuls : 2
- Suffrages blancs : 9
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18
- La liste conduite par moi-même, Madame BERNARDINI Véronique, a obtenu 34 voix.

LA LISTE « Hyères ensemble avec Véronique BERNARDINI » EST PROCLAMÉE ÉLUE

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Je vais donc les appeler pour leur remettre l'écharpe :

- 1^{er} Adjoint : M. Grégory AUDIBERT ;
- 2^{ème} Adjoint : Mme Karine TROPINI ;
- 3^{ème} Adjoint : M. Florent BACCI ;
- 4^{ème} Adjoint : Mme Raphaëlle CARRASSAN ;
- 5^{ème} Adjoint : M. Dominique NIVAGGIOLI ;
- 6^{ème} Adjoint : Mme Martine CLARAMUNT-AGOSTA ;

- 7^{ème} Adjoint : M. Éric MARTIN ;
- 8^{ème} Adjoint : Mme Catherine POLITI-PISCHE ;
- 9^{ème} Adjoint : M. Éric AGOSTA ;
- 10^{ème} Adjoint : Mme Geneviève BURKI ;
- 11^{ème} Adjoint : M. Mourad BOUAKKADIA ;
- 12^{ème} Adjoint : Mme Stéphanie RICHARD.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des Adjoints et des Conseillers municipaux, je pense que l'on va faire une très belle équipe, nous avons quelques ressources dans le milieu médical, donc cela va nous porter. Je remercie tout le monde et nous nous préparons vraiment pour cette très belle aventure que nous allons vivre ensemble.

À présent, je ne sais pas s'il y a des prises de position de l'opposition, mais c'est maintenant s'ils veulent prendre la parole.

Mme MANA : Bonjour, merci Madame « la » Maire, parce que je trouve effectivement que c'est plus élégant, Mesdames et Messieurs les élus. Le suffrage universel s'est exprimé, je tiens, en mon nom et au nom de mes colistiers, à saluer la victoire de votre liste « Hyères ensemble ».

Madame la Maire, je vous souhaite, ainsi qu'à votre nouvelle équipe, la réussite nécessaire pour le bien commun de notre cité.

Une élection n'est pas une fin, mais une transition, nous resterons des élus attentifs et constructifs. Nous serons une opposition libre, exigeante et responsable. Une opposition qui ne s'oppose pas par principe, mais qui propose, qui construit et qui agit dans l'intérêt général parce qu'au fond, notre seule ligne, c'est Hyères.

Lors du second tour des élections municipales, des choix concernant notre liste ont été faits, ils ont pu susciter des interrogations, des incompréhensions, des amalgames que nous ne partageons pas, Monsieur FRATELLIA et moi-même.

C'est dans cet esprit et dans un acte de clarté et de cohérence que nous souhaitons lever toute ambiguïté. Nous affirmons ici une ligne indépendante, fidèle à nos convictions républicaines loin de toutes étiquettes ou interprétations qui ne correspondent pas à ce que nous sommes.

Nous vous demandons donc d'acter la création du groupe « Hyères pour vous », sans la présence de François CORNILEAU et de Chantal PORTUESE.

Madame la Maire, je vous remercie pour votre écoute.

(Applaudissements et huées.)

Mme LA MAIRE : Je vous demande le silence et je remercie Sophie MANA de s'être exprimée, nous en prenons acte. Nous aurons donc quatre groupes dans l'opposition. François CORNILEAU.

M. CORNILEAU : Madame la Maire, merci. Nous prenons évidemment acte de cette décision. Le choix des Hyéroises et des Hyérois s'est exprimé, il est clair et nous le respectons pleinement.

Nous tenons à vous féliciter avec votre équipe et à vous souhaiter bonne chance dans l'exercice de votre mandat.

Aujourd'hui, nous abordons ce mandat avec sérieux et responsabilité. Nous serons une opposition exigeante et utile, attentive aux attentes des Hyérois, rigoureuse dans l'examen de chaque décision, et constructive. Nous saurons soutenir ce qui ira dans le bon sens et nous saurons proposer, mais aussi alerter.

Nous souhaitons un climat de travail apaisé, respectueux, à la hauteur de ce que les Hyérois attendent de leurs élus. La ville mérite des élus engagés, responsables et utiles.

C'est dans cet esprit que nous prendrons toute notre place dans ce Conseil Municipal.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur TOMATIS.

M. EYNARD-TOMATIS : Madame la Maire, les Hyérois ont exprimé largement leur volonté de changement de gouvernance à la tête de la Municipalité, nous aurions bien entendu aimé un changement différent... Nous prenons acte de votre élection ainsi que de votre équipe.

Et nous formulons des vœux pour que vous mettiez en application ce que vous avez dit tout à l'heure dans votre déclaration, c'est-à-dire de servir les Hyérois en proximité avec eux. Cela avec une attention particulière pour un sujet qui me tient énormément à cœur et qui n'a pas été assez débattu pendant la campagne : l'offre de soins et l'accès aux soins. Je suis heureux pour cela que deux de vos Conseillers soient d'anciens collègues de travail de l'hôpital d'Hyères, donc ils nous aideront dans ce sens-là.

Fidèle à notre engagement, notre groupe votera les mesures de bon sens qui iront dans l'intérêt des Hyérois. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : En effet, Monsieur TOMATIS, cela a été un axe de campagne et nous nous battons ensemble pour cet hôpital public.

M. EYNARD-TOMATIS : Merci.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Nicolas MASSUCO.

M. MASSUCO : Madame la Maire, Véronique, au nom du groupe d'opposition « Hyères avenir » que je représente, je souhaite vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection à la tête de notre Commune.

Le verdict des urnes s'impose à tous. Il engage désormais une responsabilité importante, celle de répondre aux attentes des habitants dans un contexte exigeant où les promesses devront rapidement se confronter à la réalité.

Pour notre part, nous prenons acte de ce choix démocratique, mais prendre acte ne signifie ni adhérer ni se taire. L'opposition que nous incarnons sera présente, attentive et déterminée. Présente pour défendre les intérêts de tous les citoyens, attentive à chaque décision prise, et déterminée à faire entendre une voix différente lorsque cela sera nécessaire. Nous serons une opposition constructive, mais jamais complaisante.

Les défis qui attendent notre Commune sont nombreux, ils nécessitent des choix clairs, du courage politique et une véritable écoute des habitants. Sur ces points, nous serons particulièrement vigilants.

Je tiens également à remercier les électeurs qui nous ont accordé leur confiance, leur voix ne sera pas oubliée. Elle continuera de porter ici dans cette assemblée avec force et responsabilité. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Merci. J'ai bien entendu toutes les remarques qui viennent d'être faites et j'en tiendrai compte, il n'y a aucun souci. Nous engagerons tout ce qu'il faut pour que l'on soit en proximité des Hyérois et dans un nouvel état d'esprit.

(Applaudissements.)

AFFAIRE N°4 – Lecture et Distribution de la CHARTE de l'ÉLU LOCAL

Mme LA MAIRE : Je dois procéder maintenant à la lecture de la charte de l'élu local, c'est une obligation que nous avons.

L'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu*

local et du chapitre III du présent titre ». Vous avez tous eu cette charte sur les tables.

« Article 1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

Article 2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Article 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Article 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Article 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Article 10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.

Article 11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.

Article 12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Article 13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Article 14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Je vous remercie d'avoir écouté cette lecture.

(Applaudissements.)

À présent, je vais inviter l'ensemble des élus du Conseil Municipal à venir prendre la photo traditionnelle qui est prévue dans le jardin du musée. Puis, conformément à la tradition respectée lors de chaque installation d'un nouveau Conseil Municipal, je vous inviterai à vous rendre en cortège à pied au Monument aux morts pour y déposer une gerbe en hommage aux Hyérois morts pour la patrie et pour leur ville.

Enfin, je vous informe des dates des prochains Conseils Municipaux : le 3 avril, le 17 avril et le 24 avril.

Merci à tous.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 11 h 21.)

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :

28 MARS 2026

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

19 JUIN 2026

**LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,
Mme Lia PETIT**



**LA MAIRE,
Mme Véronique BERNARDINI**





VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS